



RAPPORT
ANNUEL

2011-2012



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

■ TABLE DES MATIÈRES

Identité, mission, vision et logo _____	2
Lettres _____	3
Rapport du président _____	4
Rapport de la directrice générale _____	7
Rapport de la secrétaire _____	9
Rapports des activités du Comité exécutif _____	10
Rapport des activités du Conseil d'administration _____	12
Rapport des activités des régions de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale _____	15
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers _____	16
Rapport du Secteur affaires professionnelles _____	25
Rapport des activités du Comité de la formation _____	26
Rapport des activités relatives à la délivrance de permis _____	27
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux _____	28
Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste _____	29
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle _____	30
Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle _____	30
Rapport de la syndique _____	31
Rapport des activités du Conseil d'arbitrage des comptes _____	31
Rapport des activités du Comité de révision _____	32
Rapport des activités du Conseil de discipline _____	32
Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé _____	32
Rapport des activités du Comité de la formation continue _____	33
Rapport des activités du Comité de l'agrément _____	34
Rapport du Secteur communications _____	35
Tableau des membres et renseignements divers _____	36
L'OTTIAQ, c'est aussi... _____	38



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

■ IDENTITÉ

L'Ordre veille principalement, par l'octroi de permis, l'inspection et la formation continue, à la compétence et au professionnalisme des personnes portant le titre de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, remplissant ainsi son mandat de protection du public.

■ MISSION

Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles.

■ VISION

L'Ordre vise à devenir la référence et le lieu de rassemblement au Québec en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation.

■ LOGO



Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.

■ LETTRES

Québec 

Montréal, le 21 juin 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice, procureur général, notaire général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 21 juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

François Abraham, trad. a.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 21 juin 2012

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

François Abraham, trad. a.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Une année mouvementée

L'exercice 2011-2012 a pris une drôle de tournure à la présidence. Le Comité exécutif, la directrice générale et moi-même avons en effet passé une bonne partie de notre temps à corriger des informations erronées qu'un administrateur faisait circuler sans discontinuer. J'ai également dû déployer une énergie considérable à rassurer les membres inquiets du climat de peur que cette même personne avait instauré en multipliant les mises en demeure, les demandes d'enquête auprès de la syndique de notre Ordre et les poursuites déraisonnables contre certains d'entre eux. Cette personne a en outre déposé des demandes d'enquête auprès du syndic du Barreau du Québec et du syndic de l'Ordre des comptables agréés du Québec, lesquelles ont été rejetées.

Les nombreux écarts de conduite de cet administrateur, indignes de son statut, ont malheureusement poussé l'OTTIAQ à tenter des poursuites judiciaires contre lui devant la Cour supérieure. Celle-ci a prononcé une injonction qui le suspend provisoirement de ses fonctions, dans l'attente d'un jugement définitif.

Cette décision a permis au président à temps partiel que je suis de se concentrer de nouveau sur les dossiers essentiels, c'est-à-dire ceux qui touchent l'avenir professionnel des membres et le futur de l'Ordre comme organisme respecté du milieu langagier.

Assemblée générale extraordinaire (AGE)

Au cours de cette année, l'Ordre a tenu la première assemblée générale extraordinaire de son histoire. Deux sujets étaient à l'ordre du jour. Le premier, l'assurance médicaments, a suscité de nombreux échanges parmi les 142 membres présents. Il est vrai qu'il comprend des aspects financiers et moraux fondamentaux.

Conscients de la gêne financière que ce programme occasionne, le Conseil d'administration a décidé de s'orienter vers son abolition. Toutefois, afin de donner le temps aux membres touchés de trouver une solution de rechange et d'éviter les lourdes pénalités financières qu'aurait inévitablement entraînées la rupture du contrat avec le courtier, cette décision n'interviendra qu'à l'échéance de l'entente.

J'en profite au passage pour remercier notre directrice générale qui a porté à bout de bras ce dossier extrêmement complexe, ainsi que les membres du Groupe de réflexion sur les assurances de personnes et ceux du Comité consultatif sur les assurances qui ont travaillé avec elle.

Le second point était la fameuse Norme canadienne sur les services de traduction. J'avais en l'occurrence préparé une présentation expliquant les origines, l'objectif et les enjeux de la norme, ainsi que les démarches entreprises

par l'OTTIAQ à son sujet. Vous pouvez la consulter dans l'extranet à l'adresse : http://www.ottiaq.org/extranet/normes_fr.php

Si l'AGE a donné lieu à des débats riches d'enseignements, cette pratique doit toutefois demeurer exceptionnelle, car elle est extrêmement coûteuse pour l'Ordre, tant en argent qu'en temps et en énergie. Elle ne doit pas constituer un mode de communication. Je rappelle à cet effet aux membres qu'ils peuvent communiquer en tout temps avec la directrice générale ou avec moi pour poser des questions et demander des précisions.

Afin de mieux faire connaître son travail, le Conseil d'administration a également résolu de publier un résumé de ses réunions dans *L'antenne express*. Ce résumé, intitulé Nouvelles du Conseil d'administration, est repris dans l'extranet.

Bien qu'il s'agisse d'une initiative qui répond au souhait des membres, elle a suscité peu de commentaires...

L'Ordre, principal intervenant du domaine langagier

Malgré le temps consacré à ces dossiers épineux, j'ai tout de même pu travailler à l'établissement et au maintien de liens privilégiés avec des partenaires importants de l'OTTIAQ, une entreprise essentielle pour asseoir la réputation de l'Ordre.

Tout d'abord, j'ai poursuivi avec la responsable du Comité de la formation, Johanne Boucher, trad. a., ma tournée des universités qui vise notamment à mieux comprendre leur fonctionnement et à leur expliquer la notion de rôle-conseil qui, j'en suis persuadé, constitue une voie d'avenir pour les traducteurs.

Fruit du hasard, deux organismes prédominants du domaine langagier ont vécu un changement à leur tête en 2011 : l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Bureau de la traduction (BT). Ces nominations offraient à l'OTTIAQ l'occasion idéale de renouer les liens avec ces organismes.

J'ai ainsi fait la connaissance de M^{me} Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'OQLF. Au cours d'une rencontre passionnante, nous avons exprimé notre volonté que nos deux organisations, alliées naturelles, reprennent une relation autrefois florissante. Ce rapprochement s'est matérialisé dès le congrès annuel 2011, puis, début 2012, avec un appel lancé par l'OQLF à des volontaires de l'Ordre pour évaluer la refonte du Grand dictionnaire terminologique.

La rencontre avec M^{me} Donna Achimov, présidente-directrice générale du BT, m'a permis de lui affirmer la détermination de l'Ordre à travailler au développement et

à la promotion des professions langagières, et de collaborer avec le Bureau dans ce domaine. Sa réponse a été encourageante et M^{me} Achimov a elle aussi accepté de prononcer un discours lors du congrès annuel de l'Ordre. Le BT étant le plus gros donneur d'ouvrage au Canada, je lui ai aussi fait part de l'inquiétude que suscitent les compressions budgétaires entreprises par le gouvernement fédéral.

L'OTTIAQ entretient depuis plusieurs années un très intéressant partenariat avec le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL). Pour preuve de cette collaboration, le Centre m'a invité à faire une allocution lors du lancement de LinguisTech, un portail rassemblant une boîte à outils, un centre de formation et une communauté virtuelle de pratique. À cette occasion, j'ai été interviewé par la SRC-Outaouais.

La directrice générale et moi-même avons également rencontré la nouvelle directrice des opérations du CRTL, Janet Dewey, pour discuter de projets auxquels l'Ordre pourrait apporter sa contribution, notamment le cabinet de traduction étudiant pancanadien et le programme de formation CTTIC-EDU.

Je me suis aussi entretenu plusieurs fois avec Ann Rutledge et Luc Rainville, récemment nommés respectivement présidente et directeur général de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA). Nous avons notamment abordé la question de la Norme canadienne sur les services de traduction et je les ai informés du désir de l'OTTIAQ d'agir comme vérificateur en vue de la certification, en réaffirmant l'intention de l'Ordre de participer au processus de révision qui devrait intervenir en 2013. Je leur ai aussi rappelé le rôle crucial joué par les traducteurs indépendants dans l'industrie de la langue au Canada.

Enfin, dernier témoignage de la crédibilité de l'OTTIAQ, la télévision de Radio-Canada m'a interrogé sur l'avenir du Bureau de la traduction. Un signe que la réputation de l'Ordre peut dépasser les limites de la Belle Province.

L'OTTIAQ honoré

L'OTTIAQ a été récompensé cette année. En effet, l'organisme Impératif français lui a attribué en mars le Prix d'excellence Lyse-Daniels pour sa contribution à la promotion ou au rayonnement de la langue française et de la culture d'expression française. La cérémonie de remise des prix m'a offert l'occasion de parler de nos professions et de leur donner de la visibilité devant un public varié et très attentif.

L'OTTIAQ au sein du CTTIC : une remise en question

L'OTTIAQ s'interroge sur la pertinence de son adhésion au Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC). Mécontent notamment de l'absence de plan d'action clair, du manque de transparence et de la mauvaise gestion du programme de formation CTTIC-EDU, pour lequel le CTTIC a reçu un financement de 355 000 \$ du gouvernement fédéral et dont la mise en œuvre a finalement été confiée au CRTL, le Conseil d'administration de l'OTTIAQ a décidé de ne pas verser sa cotisation annuelle en 2011-2012. Le montant a pour l'instant été déposé dans un fonds de réserve.

J'ai plusieurs fois discuté avec la nouvelle présidente du CTTIC, Faith Cormier, trad. a., pour trouver une solution à cette impasse. Malheureusement, si la reddition de comptes s'est nettement améliorée, nous sommes encore loin les uns des autres sur certaines questions essentielles.

Relève

Conscient que son avenir passe par la relève, l'OTTIAQ a mis sur pied un Comité de recrutement. Ce comité, dont la direction a été confiée à la plus jeune des administratrices, Caroline Morrissette, trad. a., a pour mandat de mettre en œuvre un plan d'attraction des finissants.

L'OTTIAQ est également partenaire des Jeux de la traduction depuis leurs débuts en 2006. Cette compétition très dynamique et rafraîchissante met aux prises chaque année les étudiants de presque tous les départements de traduction au Canada. L'édition 2012 était organisée par l'Université de Sherbrooke. Pour l'occasion, l'Ordre avait invité les membres de l'Estrie à participer à la soirée d'ouverture.

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

Situation financière

Le Conseil d'administration a adopté au début de l'exercice 2011-2012 un budget prudent qui prévoyait un très léger excédent des revenus sur les charges. Mais grâce au succès de certaines activités, au nombre croissant de membres et à de saines pratiques de gestion des ressources matérielles et financières de l'Ordre, l'exercice s'est soldé par un excédent un peu plus important que prévu. Je vous invite à consulter les états financiers dans les pages qui suivent.

Mes remerciements

Je veux absolument remercier celles et ceux qui m'ont aidé à passer cette année pour le moins particulière.

Tout d'abord, un énorme merci à notre directrice générale, Johanne Boucher, trad. a., sans laquelle je n'aurais pas pu remplir le rôle exigeant qui est le mien. Merci aux membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration qui, malgré les perturbations, n'ont pas perdu de vue ce qu'était leur devoir : faire en sorte que l'Ordre puisse fonctionner et se développer, même quand cela leur demande de prendre des décisions difficiles.

Une mention toute spéciale aux employées de l'OTTIAQ. Elles m'impressionnent par le professionnalisme et le dévouement avec lesquels elles s'occupent de nous, les membres!

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux piliers de l'Ordre, ses bénévoles. Ils sont un puissant antidote au cynisme et, pour moi, une formidable source d'inspiration.

Le président,
François Abraham, trad. a.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'exercice 2011-2012 a été mon premier exercice complet à la barre de la permanence de l'OTTIAQ. Les responsabilités qui me sont dévolues se répartissent en quatre volets : offrir conseil et soutien aux membres du Conseil d'administration et au président élu, voir au rayonnement de l'Ordre, diriger les activités de l'Ordre et superviser l'équipe de l'Ordre.

En commençant par la fin...

La supervision de l'équipe

J'ai toujours visé, dans les postes de direction que j'ai occupés au cours des 20 dernières années, à gérer mes équipes de manière à maximiser la contribution de chaque personne au succès de l'organisation. À l'OTTIAQ, cela s'est traduit par une restructuration des effectifs qui a entraîné la suppression du poste d'adjointe de direction et la transformation du poste permanent de contrôleur en un poste contractuel. Ces deux changements ont permis à l'Ordre de réduire sa masse salariale et les charges sociales afférentes tout en dégageant les ressources financières nécessaires pour offrir une rémunération mieux adaptée aux responsabilités des titulaires de certains postes et ainsi motiver et retenir les meilleures ressources. À l'occasion des réunions d'équipe bimensuelles, nous avons fait régulièrement le point sur les projets en cours, nous avons réparti les ressources afin de respecter nos engagements et nos échéances, nous avons mis au point de nouvelles méthodes de travail et amélioré certains processus, nous avons souligné les réalisations remarquables, le tout en harmonie avec les grandes orientations et les stratégies de l'Ordre. Les membres de l'équipe permanente ont été encouragés à *prendre leur place* pour mieux soutenir ces stratégies, l'ensemble des membres, les bénévoles et les personnes qui siègent aux instances de l'Ordre. En ce qui concerne les outils de travail, nous avons entrepris de rajeunir progressivement le parc d'ordinateurs et les logiciels de bureautique.

La direction des activités de l'Ordre

Le fait d'avoir terminé un cycle complet me permet maintenant de mieux comprendre et surtout de mieux évaluer les défis auxquels la direction générale fait face chaque année. Toujours dans le but de répondre efficacement aux attentes de nos membres, les relations avec les membres ont été au cœur des décisions prises et des gestes posés tout au long de l'année. Ainsi, nous avons revu la gestion des appels téléphoniques et des courriels. Nous avons également acheté des nouveaux matériels d'impression couleur et de reliure chaude qui nous permettent de produire à l'interne des documents de qualité à un coût moindre. Le rapport annuel et le programme du Congrès 2011 en sont de bons exemples.

Au fil de l'année, j'ai réévalué diverses ententes de service et, dans certains cas, nous avons choisi de faire affaire avec des fournisseurs moins chers, dans la mesure où cela ne nous empêchait pas de tenir nos engagements en vertu du plan d'action annuel de l'Ordre. Le traitement des transactions par carte de crédit, les services téléphoniques et les assurances collectives du personnel, notamment, ont été touchés par ces changements.

La contribution au rayonnement de l'Ordre

En plus des représentations que fait le président à titre de porte-parole officiel de l'Ordre, certaines fonctions de représentation sont dévolues à la direction générale. Ainsi, j'interviens sur divers forums, comme ceux que fournit le Conseil interprofessionnel du Québec, entre autres le *babillard électronique* des directions générales, les assemblées du Conseil lui-même et les ateliers de formation. Une participation active à ces activités m'offre, ainsi qu'à la responsable des communications et à la responsable des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, de multiples occasions de faire connaître l'Ordre, ses membres et leurs compétences aux autres intervenants du milieu professionnel québécois. Par ailleurs, je m'assure que la responsable des communications coordonne efficacement les activités de représentation de l'Ordre et que nous préparons ensemble les dossiers d'information sur lesquels s'appuie le président quand il s'adresse aux médias, à nos partenaires ou aux étudiants. Vous lirez dans le rapport du président que, cette année, il a effectivement eu bon nombre d'occasions de jouer son rôle de porte-parole des langagiers professionnels du Québec. De plus, à titre de responsable de l'accès à l'information, j'ai répondu à sept demandes d'accès à des documents de l'Ordre au cours de l'année.

Comme suite aux travaux du Groupe de travail sur la responsabilité professionnelle qui s'est concentré sur l'adéquation entre les exigences et règles de pratique de l'Ordre et les exigences de la Norme canadienne sur les services de traduction, on m'a donné la mission de faire des démarches auprès de l'Office général des normes du Canada (ONGC) pour tenter d'obtenir une réduction sur le prix d'achat de la Norme. Après avoir obtenu de l'ONGC la confirmation qu'il était possible de mettre en place un programme de réduction du prix, nous avons sondé nos membres afin de vérifier leur intérêt pour cette solution. Malheureusement, très peu de membres se sont manifestés et il nous a donc été impossible de nous engager dans cette voie de manière économique. Un autre aspect du travail de la direction générale consiste à entretenir des relations avec certains partenaires dans l'optique de recruter de nouveaux membres. Au printemps et à l'automne 2011, j'ai donc rencontré, entre autres, la direction d'un grand cabinet qui incite ses employés à devenir membres de l'Ordre, ainsi que des dirigeants de PME, à l'occasion de déjeuners-rencontres organisés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (SUITE)

Enfin, dans ce troisième volet, je profite de la chronique « À titre professionnel » du magazine *Circuit* pour informer les membres sur divers aspects de la pratique ou des activités de l'Ordre. Ainsi, en 2011-2012, j'ai participé à la rédaction d'un article sur les assurances collectives et d'un autre sur l'entente entre l'OTTIAQ et l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) pour la réduction de la cotisation des professionnels membres des deux organisations.

Le conseil et le soutien aux membres du Conseil d'administration et au président élu

Afin de bien préparer les discussions du Conseil d'administration et du Comité exécutif, nous avons normalisé la présentation des dossiers pour que toute l'information pertinente soit présentée dans un document facile à lire. Par ailleurs, le président et moi faisons le point chaque semaine sur les dossiers en cours, sur l'avancement des travaux des comités et groupes de travail, sur la gestion des engagements du président et sur l'affectation des ressources en fonction de l'orientation stratégique de l'Ordre et des priorités tactiques. À ce chapitre, cette année a présenté plus d'un défi, car certains engagements ont dû être relégués au second plan tandis que je traitais les nombreuses demandes d'un administrateur contre lequel l'Ordre a obtenu une injonction interlocutoire le 16 février 2012.

Par ailleurs, en juin 2011, en vue de préparer l'assemblée générale extraordinaire de novembre, le Conseil d'administration m'a confié la responsabilité du Groupe de réflexion sur les assurances de personnes. Ce groupe s'est réuni sept fois entre le 7 juillet et le 3 novembre 2011. Il a présenté un rapport au Conseil d'administration le 27 octobre, puis à l'assemblée générale extraordinaire le 3 novembre 2011, comme son mandat l'exigeait.

J'ai également dû, avec mon équipe, organiser cette assemblée extraordinaire des membres tant sur le plan logistique que sur le plan des communications aux membres. En raison du caractère sensible des questions qui devaient y être débattues, il nous a paru nécessaire de travailler avec un conseiller en gestion de crise afin de pallier notre inexpérience dans ce type de situation.

Comme suite à cette assemblée, le Conseil d'administration m'a nommée, en décembre 2011, responsable du nouveau Comité consultatif sur les assurances, lequel s'est réuni huit fois entre le 9 janvier 2012 et le 15 mars 2012. Nous avons présenté un premier rapport au Conseil d'administration le 23 janvier 2012, négocié avec le courtier Dale Parizeau Morris Mackenzie afin de réduire l'insatisfaction des membres et présenté un rapport final au Conseil d'administration le 15 mars 2012.

En terminant, je dois remercier très sincèrement les membres de mon équipe qui ont su redoubler d'efficacité, d'ingéniosité et de professionnalisme afin que nous réussissions ensemble à faire avancer les projets de l'Ordre. Je tiens également à remercier les membres des groupes de travail avec qui j'ai collaboré cette année afin d'analyser des enjeux complexes et lourds de conséquences. Leur sagesse, leur dévouement et leur intégrité les honorent. Enfin, l'engagement et le soutien indéfectible de notre président ont été pour moi des sources d'inspiration dans l'action et de réconfort dans la tourmente.

La directrice générale,
Johanne Boucher, trad. a.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

C'est au cours de l'exercice 2011-2012 que le baccalauréat en traduction professionnelle de l'Université de Sherbrooke a été inclus dans la liste des diplômes reconnus pour donner ouverture aux permis de traducteur agréé et de terminologue agréé, en vertu de l'article 184 du Code des professions. Le programme de l'Université de Sherbrooke a donc été ajouté en juin 2011 au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

Cette année, plusieurs membres ont fourni leur déclaration selon laquelle ils exercent leurs activités professionnelles en société. Rappelons que le *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société* est entré en vigueur le 6 janvier 2011 et que les membres qui exercent en société avaient un an pour s'y conformer. Ainsi, 153 membres ont déclaré exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société par actions (pour un total de 100 sociétés) tandis qu'un membre a déclaré les exercer au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

En novembre 2011, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu à la suite d'une demande de certains membres. Deux sujets étaient à l'ordre du jour de cette assemblée : la Norme canadienne sur les services de traduction et le Programme collectif d'assurances de personnes proposé par l'OTTIAQ (dont l'assurance médicaments).

Dans le but de préciser la portée des décisions prises par les membres au cours d'une assemblée générale, telle qu'elle figure dans le Code des professions, le Conseil d'administration a modifié le libellé de l'article 30 de la Résolution relative aux affaires concernant le Conseil d'administration, le Comité exécutif, les assemblées générales de l'Ordre et l'administration des biens de l'Ordre qui ne sont pas couvertes par le *Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, qui se lit dorénavant comme suit :

« 30. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Ces décisions ne sont exécutoires que si elles portent sur le mode d'élection du président, la nomination des vérificateurs et l'approbation de la cotisation; toutes les autres sont de nature indicative seulement. »

Cette modification a été apportée à la résolution en janvier 2012.

La secrétaire,
Hélène Gauthier

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif de l'OTTIAQ a tenu sept réunions ordinaires et six réunions extraordinaires.

Les membres du Comité exécutif sont :

François Abraham, trad. a., président;

Linda Caron, trad. a., 1^{re} vice-présidente, Affaires professionnelles;

Réal Paquette, trad. a., 2^e vice-président, Communications;

Yvon Dugal, trad. a., trésorier (jusqu'au 6 janvier 2012);

Suzanne Mondoux, trad. a., trésorière (depuis le 23 janvier 2012, en remplacement d'Yvon Dugal);

Bruno Petrucci, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Principales résolutions adoptées par le Comité exécutif entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012

- Résolutions accordant ou refusant l'agrément ou l'ajout de combinaisons de langues aux divers candidats à l'exercice de l'une ou l'autre des trois professions.
- Résolutions accordant la reprise d'exercice à divers candidats sous réserve de suivre, pour certains d'entre eux, la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.
- Résolution radiant du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé leur cotisation pour l'exercice 2011-2012.
- Résolutions accordant des congés de cotisation pour congé parental.
- Résolutions accordant des congés de cotisation pour cause de maladie.
- Résolution modifiant l'information concernant le groupe de discussion qui se trouve sur le site Web de l'OTTIAQ.
- Résolution adoptant les recommandations proposées dans le document « Recommandations du Comité des communications pour un plan de communication ».
- Résolution nommant Dany Gagnon, trad. a., modérateur du groupe de discussion de l'OTTIAQ à compter du 1^{er} juillet 2011 pour un mandat de deux ans.
- Résolutions créant un Groupe de réflexion sur les assurances de personnes dont le mandat était :
 - d'examiner le régime collectif d'assurances de personnes offert aux membres, les engagements contractuels en vigueur, les retombées de ceux-ci sur les finances de l'Ordre et sur celles des membres, les possibilités de modifications au régime, les effets potentiels du désengagement de l'Ordre sur sa capacité de continuer d'offrir certains services aux membres et les effets sur les membres eux-mêmes;
 - de proposer au Conseil d'administration une démarche ou des mesures à prendre pour offrir aux membres une solution acceptable par la majorité en matière de régime collectif d'assurances de personnes;
 - de faire rapport de l'avancement de ses travaux à la réunion du Conseil d'administration du 22 septembre 2011;
 - de préparer un dossier pour présentation à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tard le 10 novembre 2011 et nommant Johanne Boucher, trad. a., responsable du groupe de réflexion et Jean-Jacques Lavoie, trad. a., Hélène Lemire, trad. a., Hervé Miniou, trad. a., Éline Potvin, trad. a., et Joshua Bennett Wallace, trad. a., membres du groupe de réflexion.
- Résolution créant un comité de sélection dont le mandat est de recruter un nouveau syndic adjoint et nommant les personnes suivantes pour faire partie du comité de sélection : François Abraham, trad. a., Johanne Boucher, trad. a., et Ginette de Montigny, trad. a.
- Résolution donnant le mandat à M^e Erik Morissette de rédiger une lettre demandant à un administrateur de mettre fin à ses actions, notamment celles contre la directrice générale de l'Ordre, et de permettre au président de consulter M^e Morissette sur les suites à donner.
- Résolution permettant de suspendre les travaux du Groupe de réflexion sur les assurances de personnes jusqu'à ce que le Comité exécutif obtienne l'engagement solennel d'un membre du groupe à respecter les modalités de fonctionnement du groupe.
- Résolutions autorisant le cabinet FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l. à transmettre une mise en demeure à un administrateur et donnant le mandat au cabinet FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l. de présenter une requête en injonction devant la Cour supérieure du Québec.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF (SUITE)

- Résolution permettant de transmettre une lettre au président du CTTIC concernant les relations entre l'OTTIAQ et son organisme, avec copie à chaque association du CTTIC.
- Résolution confiant à Groupe 2000 neuf inc. le mandat des communications relatives à l'assemblée générale extraordinaire et aux procédures judiciaires entamées contre un administrateur de l'Ordre.
- Résolution nommant Yvon d'Auteuil, trad. a., membre du Groupe de réflexion sur les assurances de personnes.
- Résolution proposant Nicole Lacelle comme présidente d'assemblée à l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2011.
- Résolution déterminant de ne pas offrir de Mérite OTTIAQ en 2011.
- Résolution permettant de transmettre une communication à tous les membres de l'Ordre à la suite de l'assemblée générale extraordinaire.
- Résolution nommant Johanne Boucher, trad. a., Yvon d'Auteuil, trad. a., et Luminita Novac, CGA, membres du Comité consultatif sur les assurances.
- Résolution accordant exceptionnellement un sursis de trois mois au-delà de la période prescrite de six mois à une personne qui a fait une demande de reprise d'exercice si au moins deux formations sur la déontologie n'ont pas eu lieu dans les six mois.
- Résolution nommant Sébastien St-François, trad. a., responsable du Comité organisateur du Congrès 2012.
- Résolution nommant Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a., membre du Conseil de discipline pour deux ans.
- Résolution nommant Shirley Fortier, trad. a., Isabelle Pouliot, trad. a., et Sébastien St-François, trad. a., membres du Comité de recrutement pour deux ans.
- Résolution obligeant un membre à réussir le Programme de formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle les 21 et 22 avril 2012, conformément à l'article 113 du Code des professions.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2011-2012, le Conseil d'administration de l'OTTIAQ a tenu six réunions ordinaires et une réunion extraordinaire.

Il s'agit du troisième mandat à la présidence de l'OTTIAQ pour François Abraham, trad. a. Ce mandat a débuté le 9 juin 2011, date de l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration est composé de :

François Abraham, trad. a. – élu, 9 juin 2011
Montréal – Traduction

Stéphanie Beaulieu, trad. a. – élue, 10 juin 2010
Outaouais – Traduction

Linda Caron, trad. a. – élue, 9 juin 2011
Montréal – Traduction

Brigitte Cotnoir, term. a. – élue, 9 juin 2011
Territoire du Québec – Terminologie

Yvon Dugal, trad. a. – élu, 9 juin 2011
(jusqu'au 6 janvier 2012)
Capitale-Nationale – Traduction

Grant Hamilton, trad. a. – élu, 10 juin 2010
Capitale-Nationale – Traduction

Suzanne Mondoux, trad. a. – élue, 10 juin 2010
Montréal – Traduction

Caroline Morrissette, trad. a. – élue, 22 septembre 2011
(en remplacement de Betty Cohen, trad. a.)
Montréal – Traduction

André Montgiraud, trad. a. – élu, 9 juin 2011
Outaouais – Traduction

Réal Paquette, trad. a. – élu, 15 septembre 2010
Montréal – Traduction

Sébastien St-François, trad. a. – élu, 9 juin 2011
(en remplacement d'Yvon Dugal, trad. a.)
Montréal – Traduction

Joshua Bennett Wallace, trad. a. – élu, 9 juin 2011
Montréal – Traduction

Silvia Yanez, trad. a., int. a. – élue, 10 juin 2010
Territoire du Québec – Interprétation

Maurice Morand, administrateur nommé, 10 juin 2010
Bruno Petrucci, administrateur nommé, 6 mars 2010
Pascal Roberge, administrateur nommé, 28 janvier 2011
Gilles Rondeau, administrateur nommé, 9 juin 2011

Au 31 mars 2012, les membres du personnel de la permanence de l'Ordre sont :

Johanne Boucher, trad. a., directrice générale

Bénédicte Assogba, secrétaire à l'admission

Hélène Gauthier, secrétaire de l'Ordre et
responsable des affaires professionnelles

Catherine Guillemette-Bédard, responsable
des communications


Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément

Diane Soulière, secrétaire-réceptionniste

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(SUITE)

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 :

- Résolution acceptant les états financiers 2010-2011 et le rapport du vérificateur.
- Résolution adoptant le budget 2011-2012.
- Résolution proposant à l'assemblée générale des membres, pour l'exercice 2012-2013 :
 - d'établir à 430 \$ la cotisation annuelle des membres agréés;
 - de maintenir à 150 \$ la cotisation annuelle des membres agréés âgés de 65 ans et plus;
 - de maintenir à 150 \$ la cotisation annuelle des membres agréés âgés de moins de 30 ans pour les deux premières années de leur inscription au tableau de l'Ordre;
 - de maintenir à 15 \$ le montant de la cotisation spéciale pour tous les membres agréés devant être versée au Programme d'aide aux langagiers (PAL);
 - de désigner le cabinet Roger Morin, comptable agréé, pour la vérification des livres et des comptes de l'OTTIAQ pour 2011-2012.
- Résolution permettant la création d'un groupe de travail sur l'interprétation communautaire.
- Résolutions adoptant le Programme de surveillance générale de l'exercice des professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréés pour 2011-2012 et remplaçant le critère de sélection « exerçant en pratique privée » par « salariés » pour la catégorie « terminologues agréés » dans le programme de surveillance 2011-2012.
- Résolution décernant le Prix du bénévolat Claire-Stein à Maria Duarte, trad. a., la médaille du bénévolat Claire-Stein – Nouveau membre à David Warriner, trad. a., et le prix Mary-Coppin  OTTIAQ à Sophie Walker, de l'Université de Montréal.
- Résolution nommant Anne-Marie De Vos, trad. a., responsable du Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ.
- Résolutions permettant de coopter Sébastien St-François, trad. a., au poste de membre du Conseil d'administration à titre de représentant de la région de Montréal pour le secteur d'activité professionnelle en traduction jusqu'en juin 2012, Yvon Dugal, trad. a., au poste de membre du Conseil d'administration à titre de représentant de la région de la Capitale-Nationale pour le secteur d'activité professionnelle en traduction pour un mandat de deux ans et Caroline Morrissette, trad. a., au poste de membre du Conseil d'administration à titre de représentante de la région de Montréal pour le secteur d'activité professionnelle en traduction jusqu'en juin 2012.
- Résolution nommant Monique C. Cormier, term. a., membre d'honneur.
- Résolution nommant Michelle Gosselin, trad. a., syndique adjointe pour un mandat de deux ans.
- Résolution créant, à partir de l'exercice 2011-2012, une nouvelle catégorie de cotisation annuelle représentant 50 % de la cotisation annuelle de base de l'OTTIAQ pour le membre d'une association membre du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada qui n'est pas déjà membre de l'OTTIAQ et qui a son domicile professionnel au Québec ou qui offre des services professionnels au Québec, à la condition que l'autre association adopte la même catégorie de cotisation aux mêmes conditions; demandant d'en informer les personnes intéressées; et demandant d'entreprendre les démarches judiciaires appropriées, après les avoir informées, contre les personnes qui offrent des services professionnels au Québec et qui utilisent le titre de traducteur agréé sans être membres de l'OTTIAQ.
- Résolution demandant de maintenir la politique actuelle concernant l'accès aux procès-verbaux et de publier périodiquement un compte rendu des dossiers traités au Conseil d'administration à l'intention de tous les membres à partir du présent exercice.
- Résolution déterminant de tenir l'assemblée générale extraordinaire le 3 novembre 2011.
- Résolutions créant un comité de recrutement et nommant Caroline Morrissette, trad. a., responsable du comité.
- Résolution créant un comité consultatif dont le mandat est d'évaluer précisément les risques associés à la résiliation prématurée de l'entente en cours avec Dale Parizeau Morris Mackenzie; d'identifier des aménagements négociables afin d'atténuer les risques et les effets négatifs sur les membres et sur l'Ordre; de faire rapport de ses travaux à la réunion du Conseil d'administration du 23 janvier 2012 et de faire un dépôt du rapport final au plus tard le 15 mars 2012.
- Résolution permettant de continuer de faire valoir auprès des acteurs de l'industrie l'adéquation entre les exigences de la Norme nationale du Canada sur les services de traduction et les exigences de l'agrément.
- Résolution déterminant de ne pas modifier le *Règlement sur les élections de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* pour l'instant, de faire une campagne d'information sur les élections et de se pencher à nouveau sur le sujet dans un an.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(SUITE)

- Résolution permettant d'adopter le rapport proposé par le Comité des communications en remplacement des recommandations adoptées à la réunion du Comité exécutif du 2 juin 2011 et de diffuser un résumé du rapport dans les meilleurs délais.
- Résolution adoptant une politique interne de répartition des fonctions de gouvernance.
- Résolution demandant au Comité consultatif sur les assurances de retenir l'hypothèse du maintien du protocole existant jusqu'à son échéance (soit le 31 décembre 2014) dans une optique de non-renouvellement, de préparer un rapport final pour la réunion du Conseil d'administration du 15 mars 2012 et de maintenir les conditions actuelles en ce qui concerne la remise pour frais de gestion.
- Résolution adoptant le nouveau programme de mentorat.
- Résolution adoptant un projet de directives et confiant au Comité des terminologues la rédaction du Guide en terminologie.
- Résolution modifiant le mandat du Groupe de travail sur la responsabilité professionnelle en retirant le volet responsabilité professionnelle et modifiant le nom du groupe pour Groupe de travail sur la pratique professionnelle.
- Résolution maintenant le protocole avec Dale Parizeau Morris Mackenzie existant jusqu'à son échéance (soit le 31 décembre 2014), dans une optique de non-renouvellement, et maintenant les conditions actuelles en ce qui concerne la remise pour frais de gestion.
- Résolution déterminant de procéder aux radiations pour non-paiement de la cotisation le 19 avril 2012.
- Résolution permettant de continuer à offrir de la formation en ligne.
- Résolution permettant de rédiger une politique de communication pour les campagnes électorales et de mettre en œuvre les activités de communications afférentes.
- Résolutions nommant des membres à divers comités.
- Résolutions renouvelant les mandats de membres à divers comités.

Région de l'Outaouais

En 2011-2012, le Comité de direction de la région de l'Outaouais a tenu deux réunions ordinaires. L'assemblée générale annuelle régionale, tenue le 14 juin 2011 aux Brasseurs du temps, à Gatineau, a rassemblé une quinzaine de membres de l'OTTIAQ.

Le 28 septembre 2011, la région de l'Outaouais a célébré la Journée mondiale de la traduction en collaboration avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario. Une centaine de personnes ont assisté à la réception organisée à l'Université d'Ottawa, au cours de laquelle l'OTTIAQ a décerné le Prix étudiant OTTIAQ-Outaouais à Myriam Legault-Beauregard, étudiante au baccalauréat en traduction et en rédaction de l'Université du Québec en Outaouais.

Le traditionnel souper des Fêtes, tenu le 10 décembre 2011 au Restaurant Le Médiéval, a réuni une dizaine de membres qui ont revêtu pour l'occasion des costumes d'époque et participé à un repas-spectacle des plus divertissants.

Les deux représentants de la région de l'Outaouais au Conseil d'administration de l'OTTIAQ, Stéphanie Beaulieu, trad. a., et André Montgiraud, trad. a., se sont rendus à Montréal à plusieurs reprises au cours de l'année pour participer aux réunions du Conseil d'administration. Il convient ici de les remercier de leur dévouement soutenu, grâce auquel l'Outaouais maintient un lien vital avec les autres régions de l'OTTIAQ.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux autres membres de l'Ordre qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à nos activités ou ont aidé à leur réalisation. Ils contribuent ainsi au maintien d'une représentation dynamique de l'OTTIAQ dans la région de l'Outaouais.

Le président du Comité de direction régional,
Marcel Gagnon, trad. a.

Région de la Capitale-Nationale

À l'occasion de l'activité estivale tenue à Québec le 27 juin 2011, à laquelle ont participé une vingtaine de membres, le président du Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale, Jérôme Demers, trad. a., a présenté le résumé des activités de l'exercice précédent et les conclusions de la consultation régionale. Dans leurs réponses, les membres ont souligné l'importance du Comité de direction pour l'organisation de formations et d'activités sociales et, dans une certaine mesure, pour la représentation de la région auprès des instances de l'Ordre : trois membres ont donc accepté de prêter main-forte à Jérôme Demers et de former le nouveau Comité de direction régional pour l'exercice 2011-2012. Malheureusement, les circonstances personnelles de chacun ont fait que le Comité ne s'est pas réuni à la rentrée en septembre, ni par la suite.

À l'automne, toutefois, une activité de formation continue sur la traduction dans le domaine des assurances a été tenue à Québec.

Le président du Comité de direction régional,
Jérôme Demers, trad. a.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'ORDRE DES TRADUCTEURS,
TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS
DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

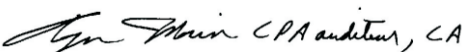
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2011 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2010. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ainsi que les informations connexes. Je n'avais pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.


 CPA auditeur, CA

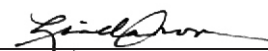
Roger Morin, CPA auditeur, comptable agréé
Lachine, le 24 mai 2012

BILAN
au 31 mars 2012

	NOTES	2012				2011
		Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations et de l'informatique	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
À COURT TERME						
Encaisse		666 297	-	-	666 297	651 009
Placements temporaires	2-4	752 202	-	-	752 202	647 811
Débiteurs	5	16 410	-	-	16 410	20 870
Charges payées d'avance		30 473	-	-	30 473	33 661
		1 465 382	-	-	1 465 382	1 353 351
Immobilisations corporelles	2-6	3 655	-	29 632	33 287	38 096
Immobilisations incorporelles	2-7	-	-	905	905	2 964
		1 469 037	-	30 537	1 499 574	1 394 411
PASSIF						
À COURT TERME						
Créditeurs et charges à payer	8	348 347	-	-	348 347	294 218
Produits reportés	2	647 885	-	-	647 885	649 302
Dû au Programme d'aide aux langagiers	9	14 890	-	-	14 890	30 732
Créances interfonds	10	23	(11 322)	11 299	-	-
		1 011 145	(11 322)	11 299	1 011 122	974 252
SOLDES DE FONDS						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS		-	-	19 238	19 238	30 245
NON AFFECTÉS		457 892	11 322	-	469 214	389 914
		457 892	11 322	19 238	488 452	420 159
		1 469 037	-	30 537	1 499 574	1 394 411
Engagement	11					

Approuvé par :


Administrateur


Administrateur

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS
de l'exercice terminé au 31 mars 2012

	ANNEXES	2012				2011
		Fonds d'administration générale	Fonds des prix	Fonds des immobilisations et de l'informatique	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Cotisations		795 261	-	-	795 261	765 837
Communications	4	13 157	-	-	13 157	14 003
Admission - études de dossiers		37 253	-	-	37 253	39 290
Formation pratique professionnelle		27 631	-	-	27 631	18 714
Congrès annuel		98 828	-	-	98 828	73 345
Formation continue		66 751	-	-	66 751	57 734
Exercice en société		10 000	-	-	10 000	-
Intérêts		32 174	-	-	32 174	30 121
Offres d'emploi		68 735	-	-	68 735	73 650
Mentorat		12 388	-	-	12 388	3 277
Autres produits	1	86 465	-	-	86 465	51 010
Gain sur cession de placements		-	-	-	-	794
Région de l'Outaouais		450	-	-	450	633
		1 249 093	-	-	1 249 093	1 128 408
Charges						
Fonctionnement	2	1 087 518	-	-	1 087 518	1 028 980
Communications	4	71 047	-	-	71 047	80 875
Prix et bourses		-	2 000	-	2 000	1 000
Dotations à l'amortissement des immobilisations		-	-	11 007	11 007	19 077
Perte sur cession de placements		4 415	-	-	4 415	-
Région de l'Outaouais		4 554	-	-	4 554	5 014
Région de la Capitale-Nationale		259	-	-	259	548
		1 167 793	2 000	11 007	1 180 800	1 135 494
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)		81 300	(2 000)	(11 007)	68 293	(7 086)

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**■ ÉVOLUTION DES SOLDES
DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2012**

	2012			2011
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	376 592	13 322	30 245	420 159
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	81 300	(2 000)	(11 007)	68 293
Solde à la fin de l'exercice	457 892	11 322	19 238	488 452

**■ FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2012**

	2012 \$	2011 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	68 293	(7 086)
Élément sans incidence sur les liquidités : Dotation à l'amortissement des immobilisations	11 566	19 826
	79 859	12 740
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	4 460	27 115
Charges payées d'avance	3 188	(8 692)
Créditeurs et charges à payer	54 129	18 332
Produits reportés	(1 417)	44 030
Dû au Programme d'aide aux langagiers	(15 842)	5 847
	44 518	86 632
	124 377	99 372
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 698)	(8 519)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	119 679	90 853
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 298 820	1 207 967
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 418 499	1 298 820
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE :		
	2012 \$	2011 \$
Encaisse	666 297	651 009
Placements temporaires	752 202	647 811
	1 418 499	1 298 820

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

■ NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2012

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec devenu, depuis le 14 février 2011, un organisme régi par la Loi sur les sociétés par actions, L.R.Q. c. s-3.1. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Ordre est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur les bénéfices. Son objectif est de regrouper des personnes des professions langagières et il est régi par le Code des professions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en vertu de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément. Depuis l'abolition de cet examen en 1998, le fonds des prix est utilisé pour souligner les mérites d'un finissant ou d'une finissante du baccalauréat en traduction d'une université reconnue par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Le fonds des immobilisations et de l'informatique a été créé afin de tenir à jour le parc informatique de l'Ordre et de procéder aux investissements en immobilisations qui s'imposent.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les rentrées liées aux activités de fonctionnement sont constatées à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés à la juste valeur de marché et sont encaissables en tout temps.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les taux et les méthodes suivantes, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties :

Matériel informatique	30 %, dégressif
Logiciels	55 %, dégressif
Mobilier de bureau	20 %, dégressif
Améliorations locatives	10 ans, linéaire

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la durée et la méthode suivantes :

Site Web	3 ans, linéaire
----------	-----------------

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant.

■ **NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**
au 31 mars 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait à l'exercice suivant.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les placements à court terme encaissables en tout temps.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des charges à payer.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent d'obligations et d'actions de sociétés cotées en bourse.

3. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'Ordre a appliqué les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ni sur les soldes de fonds à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2010.

4. PLACEMENTS

OBLIGATIONS

Obligations gouvernementales portant intérêt à des taux variant entre 2,25 % et 5,10 %.
 Les dates de révision des taux d'intérêt s'échelonnent du 3 juillet 2012 au 21 mars 2017.
 (La valeur de marché des obligations était de 635 819 \$ en 2011) :

ACTIONS

(La valeur de marché des actions était de 10 280 \$ en 2011) :

	2012 \$	2011 \$
Obligations	742 829	638 000
Actions	9 373	9 811
Total	752 202	647 811

5. DÉBITEURS

Comptes clients
 Intérêts courus

	2012 \$	2011 \$
Comptes clients	9 988	14 448
Intérêts courus	6 422	6 422
Total	16 410	20 870

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant.

■ NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2012

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	75 439	67 995	7 444	7 968
Logiciels	120 818	120 059	759	-
Œuvres d'art	1 416	-	1 416	1 416
Mobilier de bureau	37 653	24 481	13 172	15 217
Améliorations locatives	29 325	18 829	10 496	13 495
	264 651	231 364	33 287	38 096

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	28 579	27 674	905	2 964

8. CRÉDITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Comptes fournisseurs	71 741	21 257
Charges courues	29 663	27 474
Salaires et retenues à la source à payer	47 750	38 981
Taxes de vente	86 351	89 242
Divers à payer (assurance responsabilité professionnelle et Office des professions du Québec)	112 842	117 264
	348 347	294 218

9. DÛ AU PROGRAMME D'AIDE AUX LANGAGIERS

Les sommes dues au Programme d'aide aux langagiers (PAL) ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

10. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds ne comportent ni intérêt ni modalités de remboursement. Au cours de l'exercice, les avances suivantes ont été consenties par le fonds des prix aux fonds suivants :

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'administration	23	5 772
Fonds des immobilisations et de l'informatique	11 299	7 550
	11 322	13 322

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant.

■ **NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**
au 31 mars 2012

11. ENGAGEMENT LOCATIF

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC s'est engagé en vertu d'un bail à long terme se terminant le 31 décembre 2015, représentant un montant minimum de 63 000 \$ annuellement.

12. FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC possède un fonds de stabilisation de primes auprès de ses assureurs en responsabilité professionnelle dans lequel se trouve une provision accumulée de 164 136 \$. Comme ce fonds a accumulé une provision de plus de 150 000 \$, l'excédent est mis à la disposition de l'Ordre.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, au moyen de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Ordre aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2012.

Risque de crédit

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC est exposé à un risque de crédit sur la trésorerie, les débiteurs et les placements temporaires. L'Ordre évalue les débiteurs de façon continue sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. La trésorerie et les placements temporaires sont investis auprès de grandes institutions financières de bonne réputation. Les placements à court terme sont facilement convertibles en trésorerie. J'estime que le risque de non-exécution lié à ces instruments financiers est très faible.

Risque de taux d'intérêt

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC gère son portefeuille d'obligations et d'actions en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, le risque sur les placements en obligations est réduit au minimum, ces sommes étant investies dans des titres gouvernementaux.

14. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, une requête a été présentée devant la Cour supérieure contre un membre qui est administrateur, pour l'obtention d'une ordonnance permanente afin d'interdire à ce membre la fonction d'administrateur de l'Ordre aux motifs qu'il a manqué, de façon répétée, à ses obligations d'administrateur de l'Ordre. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et les sommes qui devront éventuellement être engagées.

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin que leur présentation soit identique à celle des chiffres de 2012.

■ ANNEXE 1

AUTRES PRODUITS
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

AUTRES PRODUITS	2012 \$	2011 \$
Revenus de logo	211	-
Revenus de salles	5 899	5 729
Cérémonie de remise des permis	500	-
Revenus divers (assermentation, frais de retard, Journée mondiale de la traduction, soutien à la formation et autres)	16 453	16 644
Remises sur frais de gestion de Dale Parizeau	60 322	27 659
Revenus de dividendes	360	253
Revenus nets de la Fédération internationale des traducteurs	-	725
Revenus du 20 ^e anniversaire	2 720	-
	86 465	51 010

■ ANNEXE 2

CHARGES DE FONCTIONNEMENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Annexe	2012 \$	2011 \$
Frais d'administration	3	890 036	841 845
Formation pratique professionnelle		6 176	6 841
Congrès annuel		61 210	61 806
Discipline		2 195	6 586
Comités divers		21 068	12 346
Documentation		950	761
Honoraires du syndic		2 717	1 508
Formation continue		67 361	59 039
Inspection professionnelle		23 959	26 104
Mentorat		6 000	5 600
Services aux membres		5 846	6 544
		1 087 518	1 028 980

■ ANNEXE 3

FRAIS D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 \$	2011 \$
FRAIS DU SECRÉTARIAT		
Salaires et charges sociales	459 730	499 027
Sous-traitance	51 261	-
Loyer	63 000	63 000
Fournitures	11 842	9 081
Assurances	1 182	1 806
Compteur postal	5 211	2 252
Électricité	3 700	3 700
Entretien - locaux et matériel	588	855
Formation	3 564	2 729
Services informatiques	12 188	18 503
Location de matériel	9 076	9 890
Service téléphonique	10 410	10 831
Service de messagerie	5 350	4 499
Taxes municipales	4 482	15 133
Dotation à l'amortissement des immobilisations	559	749
	642 143	642 055

AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION

	2012 \$	2011 \$
Assemblée annuelle et rapport annuel	10 305	10 064
Assemblée générale extraordinaire	8 847	-
Autres rémunérations	25 000	25 000
Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)	50 625	49 925
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	11 973	9 981
Frais bancaires, frais de cartes de crédit et intérêts	30 814	27 876
Frais de déplacement et de représentation	13 648	12 947
Honoraires d'audit	10 100	10 900
Honoraires professionnels	73 554	34 104
Planification stratégique	4 421	1 700
Mauvaises créances	-	6 250
Réunions du Conseil d'administration	5 415	6 814
Divers	3 191	4 229
	247 893	199 790
	890 036	841 845

■ ANNEXE 4

AUTRES RENSEIGNEMENTS
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

Communications

	2012			2011		
	Produits \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Produits \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$
<i>Circuit</i>	13 157	52 467	(39 310)	14 003	59 110	(45 107)
<i>L'antenne express</i>	-	1 091	(1 091)	-	3 357	(3 357)
Relations publiques	-	12 738	(12 738)	-	12 171	(12 171)
Site Web	-	4 751	(4 751)	-	6 237	(6 237)
	13 157	71 047	(57 890)	14 003	80 875	(66 872)

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Secteur affaires professionnelles regroupe les fonctions de l'Ordre qui assurent la compétence des membres, notamment la formation initiale, le mentorat, l'agrément, l'inspection professionnelle et la formation continue. Non seulement s'assure-t-il que les nouveaux membres possèdent les compétences nécessaires à la pratique de leur profession, mais il offre aussi à tous les membres des outils qui leur permettent d'améliorer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière.

À la permanence de l'Ordre, trois employées sont affectées essentiellement au Secteur affaires professionnelles : la responsable des affaires professionnelles, la coordonnatrice à l'agrément et la secrétaire à l'admission. Encore cette année, elles ont eu à traiter plusieurs dossiers et se sont acquittées de cette tâche avec grande efficacité.

La coordonnatrice à l'agrément a traité 146 demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues au cours de l'exercice. Elle a également organisé trois séances de formation sur la déontologie et la pratique professionnelle.

La coordonnatrice à l'agrément et la secrétaire à l'admission ont effectué plusieurs jumelages mentor-mentoré en tenant compte des besoins précis des candidats. La responsable des affaires professionnelles a donné la formation aux cinq mentors recrutés récemment afin de mieux répondre à la demande croissante de candidats au programme de mentorat. Le programme de mentorat en traduction a été mis à jour, et cette refonte du programme a été approuvée par le Conseil d'administration.

Du côté de la formation initiale, la responsable des affaires professionnelles a participé au recensement des cours des différents programmes offerts en traduction, en terminologie et en interprétation afin de permettre au Comité de la formation d'en faire l'analyse et le classement.

En ce qui concerne la formation continue, la responsable des affaires professionnelles a recruté des formateurs, établi le calendrier des ateliers de formation continue offerts en salle et en ligne, et organisé la journée de formation jumelée au congrès de l'Ordre de même que plusieurs ateliers de formation continue offerts en entreprise. Elle a également, en collaboration avec la responsable des communications, capté plusieurs formations pour la Formathèque OTTIAQ. La responsable des affaires professionnelles a aussi participé, avec six responsables de la formation continue dans d'autres ordres professionnels, à un groupe de travail sur la formation continue en ligne. Elle a également été nommée au Comité directeur de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec.

Du côté de l'inspection professionnelle, la responsable des affaires professionnelles a rédigé le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et la secrétaire à l'admission a procédé à la sélection des membres soumis à l'inspection professionnelle.

La responsable des affaires professionnelles a également participé aux travaux des groupes de travail sur la responsabilité professionnelle et sur la valorisation des professions, qui ont été formés dans le cadre du plan d'action.

Je tiens à remercier Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles, Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément, Bénédicte Assogba, secrétaire à l'admission, ainsi que toute l'équipe de la permanence pour leur soutien indéfectible. J'exprime aussi toute ma reconnaissance aux bénévoles, membres et responsables de comités et de groupes de travail, pour leur précieuse collaboration. Leur engagement et leur générosité sont essentiels au bon fonctionnement de l'Ordre.

La vice-présidente, Affaires professionnelles,
Linda Caron, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation du Québec, les questions relatives à la formation des traducteurs, des terminologues et des interprètes au Québec. Il est composé de deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) – Philippe Caignon, trad. a., term. a., et Georges L. Bastin, trad. a. –, d'un représentant du ministère de l'Éducation, M. Jesus Jimenez Orte, et de deux représentants de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, Johanne Boucher, trad. a., directrice générale, et Réal Paquette, trad. a., vice-président, Communications. Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, assume les fonctions de secrétaire du Comité.

Le Comité de la formation s'est réuni deux fois en 2011-2012. À la suite de l'intégration du baccalauréat en traduction professionnelle de l'Université de Sherbrooke dans la liste des diplômes reconnus par l'Ordre pour donner ouverture aux permis de traducteur agréé et de terminologue agréé, le Comité a procédé au classement des cours (cours de transfert linguistique et cours connexes) de ce programme. Le Comité a également analysé et classé les cours de différents programmes offerts en traduction, en terminologie et en interprétation. Il a également revu le programme de traduction de l'Université du Québec à Trois-Rivières, maintenant offert en ligne. En outre, comme suite au plan stratégique, le président de l'Ordre et la présidente du Comité ont rencontré presque tous les responsables des différents programmes reconnus par l'Ordre au cours du présent exercice. La présidente déposera au Comité de la formation le bilan de ces rencontres quand elles seront terminées.

La présidente du Comité de la formation,
Johanne Boucher, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS (ARTICLE 10)

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	11
Acceptées	35*
Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	4

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	1
Acceptées	7*
Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	17
Acceptées	34*
Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	6
Acceptées	7*
Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	96
Ayant entamé le processus	0

* Des demandes reçues avant le 1^{er} avril 2011 ont été acceptées en 2011-2012.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX (Article 9)

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	3	9*	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de même type en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0			

L'Ordre n'a pas eu à faciliter la délivrance des permis temporaires en vertu de la Charte de la langue française, puisque tous les candidats possèdent une connaissance supérieure de la langue française.

* Des demandes reçues avant le 1^{er} avril 2011 ont été acceptées en 2011-2012.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION ET DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE (Article 8)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	3*	0	1
Hors du Canada	1	7*	0	1

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	11
---	----

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	1*	0	0	0
Hors du Canada	3	9*	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours et stage	0	1
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	4

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées en partie et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Au Canada	Hors du Canada
Cours et stage	0	1
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Cours	0	4

De plus, le Comité de l'agrément n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'équivalence de formation acquise au Canada par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. Une demande qui n'avait pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice 2010-2011 a toutefois été acceptée.

* Des demandes reçues avant le 1^{er} avril 2011 ont été acceptées en 2011-2012.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Tous les membres de l'Ordre doivent adhérer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle souscrit par l'Ordre, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une exemption prévue au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*. Au cours de l'exercice 2011-2012, 503 membres ont bénéficié d'une exemption.

Pour 2011-2012, le montant prévu de la garantie était de un million de dollars par sinistre et par assuré.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société* le 6 janvier 2011, 108 membres ont déclaré exercer en société et se sont conformés aux exigences du Règlement.

Pour 2011-2012, le montant prévu de la garantie complémentaire pour les sociétés était de un million de dollars par sinistre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le programme d'inspection professionnelle élaboré par le Comité propose un encadrement des professionnels et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle des membres.

Le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, présidé par Carole Trottier, trad. a., term. a., se compose de Jean-Jacques Lavoie, trad. a., vice-président, Jeanne Duhaime, trad. a., Don Gilmore, int. a., et Anne-Marie Mesa, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité. Six inspecteurs-conseils, soit Liza Beaulieu, trad. a., Louise Brooks, trad. a., John Duff, trad. a., int. a., Jean-Paul Fontaine, trad. a., Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a., et Allan Parvu, trad. a., procèdent aux inspections.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à quatre reprises, notamment

pour faire l'étude des rapports et déterminer les critères de sélection des membres inspectés, fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 75 membres ont été sélectionnés au hasard cette année, soit 73 traducteurs agréés et deux terminologues agréés. Comme aucun interprète agréé ne pouvait être sélectionné selon une des catégories présentées, il n'y a pas eu d'inspection pour cette profession en 2011-2012. De ces 75 membres, 43 ont été choisis aléatoirement pour une visite d'inspection et 32 pour une autoévaluation. De plus, trois visites d'inspection spéciale ont été effectuées à la suite de recommandations du bureau de la syndique. Les rapports de l'exercice 2010-2011 ont également été dressés et transmis aux membres inspectés. Les recommandations du Comité portaient principalement sur la tenue de dossiers, sur la nécessité de se faire réviser et de suivre un cours d'autorévision, et sur l'utilité de suivre la formation sur la déontologie et la pratique professionnelle.

Inspection professionnelle 2011-2012

Nombre de membres visités	78
Nombre de questionnaires transmis aux membres	78
Nombre de questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	78
Nombre de rapports de vérification	75
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Nombre de rapports d'enquête dressés par le Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration visant à obliger un membre à faire un stage ou à suivre un cours de perfectionnement	1
Nombre de décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1
Nombre de décisions du Conseil d'administration rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information à la syndique	1

Enfin, encore une fois cette année, le Comité tient à souligner l'excellente collaboration des membres inspectés au processus d'inspection.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,
Carole Trottier, trad. a., term.a.

RAPPORT DE LA SYNDIQUE

Le bureau de la syndique a pour mandat d'assurer le respect, par l'ensemble des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, des dispositions du Code des professions ainsi que du Code de déontologie et des règlements de l'Ordre.

Le bureau est composé de la syndique, Ginette de Montigny, trad. a., et d'un syndic adjoint. Sébastien St-François, trad. a., a occupé cette fonction jusqu'en juin 2011 et a été remplacé par Michelle Gosselin, trad. a., en octobre 2011.

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, la syndique avise les membres de l'Ordre que, du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, son bureau a été saisi de dix nouvelles demandes d'enquête touchant un total de 14 membres.

Les demandes d'enquête portaient sur les sujets suivants :

- traduction d'un permis de conduire délivré en Algérie;
- hausse des honoraires de traduction par rapport à l'estimation;
- travail de la modératrice du forum de l'OTTIAQ;
- allégation de conflit d'intérêts touchant la directrice de l'OTTIAQ;
- attaques personnelles contre un membre sur le forum de l'OTTIAQ;
- décision d'un traducteur de mettre fin unilatéralement à un mandat;
- travail de deux modérateurs du forum de l'OTTIAQ;
- interruption d'un mandat de traduction et remboursement de l'acompte;
- évaluation de la qualité d'une traduction;
- utilisation d'un autre nom que le nom légal dans la publicité.

Une demande d'enquête est toujours en examen. Les autres demandes ont été réglées sans qu'une plainte ait été déposée devant le Conseil de discipline de l'OTTIAQ et deux dossiers ont été transmis au Comité d'inspection professionnelle. Par ailleurs, le Comité d'inspection professionnelle a transmis à la syndique un dossier qui sera examiné en 2012-2013.

Au cours de l'exercice 2011-2012, la syndique a été représentée par un procureur devant le Tribunal des professions, dans le cadre d'une requête en révision de taxation de mémoire de frais relativement à un appel dont avait été saisi le Tribunal l'année précédente. Le Tribunal a révisé la taxation en faveur de l'appelant.

Par ailleurs, la syndique a répondu à de nombreuses demandes de renseignements émanant de membres du public et de membres de l'Ordre.

Comme chaque année, la syndique et les syndics adjoints ont assisté à divers colloques, ateliers et déjeuners organisés par le Forum des syndics du Conseil interprofessionnel du Québec dans le but de poursuivre leur formation.

La syndique,
Ginette de Montigny, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour fonction de traiter les demandes d'arbitrage des comptes des clients qui ont un différend avec un membre de l'Ordre quant aux honoraires demandés pour services professionnels.

Le Conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre, présidé par Johanne Leclerc, est composé de Nathalie Cartier, trad. a., term. a., et de Valérie Palacio-Quintin, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Conseil.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande.

La présidente du Conseil d'arbitrage des comptes,
Johanne Leclerc, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision de l'Ordre a pour fonction de donner – à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête – un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Le Comité de révision de l'Ordre, présidé par Guy Bertrand, trad. a., est composé de Linda Ballantyne, trad. a., Denise Della Mora, trad. a., term. a., Ilda Moreyra Basso, trad. a., et Bruno Petrucci, administrateur nommé. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité de révision s'est réuni une fois au sujet de deux décisions de la syndique de l'Ordre. Les membres du Comité ont conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline dans ces dossiers.

Le président du Comité de révision,
Guy Bertrand, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par M^e Jacques Lamoureux, ce conseil est également composé de Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a., et de Victor C. Jaar, trad. a. Hélène Gauthier assume la fonction de secrétaire du Conseil.

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le Conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, il n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

Des décisions sur culpabilité et sanction rendues en 2009 ont été portées en appel par l'intimé au Tribunal des professions le 18 janvier 2011. Le Tribunal a infirmé les décisions sur culpabilité et sanction du Conseil de discipline.

La secrétaire du Conseil de discipline,
Hélène Gauthier

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Ordre a conclu une entente avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) afin de régler les cas d'usurpation de titre. Chaque organisation offre maintenant à ses membres la possibilité de devenir membres de l'autre organisation en payant à celle-ci une cotisation réduite. Les membres de l'ATIO ont été prévenus du droit de l'OTTIAQ d'entamer des poursuites pénales contre les contrevenants en matière d'usurpation de titre dans le cas où ils continueraient d'utiliser les titres réservés sans être membres de l'Ordre. Plusieurs membres de l'ATIO ont ainsi fait leur demande d'agrément par affiliation à l'OTTIAQ.

De plus, cette année, l'Ordre a communiqué avec une personne qui utilisait les titres de traducteur agréé et d'interprète agréé dans sa signature électronique sans être membre de l'Ordre afin qu'elle corrige cette situation.

La directrice générale,
Johanne Boucher, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le Comité de la formation continue a pour fonction de déterminer les activités de perfectionnement des membres de l'Ordre.

Le Comité de la formation continue est composé de Jeanne Duhaime, trad. a., responsable du Comité, Marie-Andrée Desrosiers, trad. a., Éric Léonard, trad. a., Joachim Lépine, trad. a., et Marie-Josée Roy, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité de la formation continue s'est réuni deux fois pour élaborer le calendrier des activités de formation offertes en salle et en ligne. Le Comité a ainsi organisé 12 ateliers de formation continue, dont quatre ont été intégrés à la plateforme de formation en ligne (voir le Tableau 1).

Tableau 1. Ateliers de formation continue (2011-2012)

Ateliers de formation continue	Nombre d'heures	Lieu	Nombre de participants	
			Membres	Autres participants
Ateliers en salle				
L'autorévision	7	Montréal	13	12
Translation in the Field of Insurance	2	Montréal	2	4
Le sens des états financiers... mieux comprendre pour bien traduire	6	Montréal	17	13
Clés de réussite en réseautage : un cours intensif à l'intention des langagiers	2	Montréal	4	3
Editing for Style and Readability: A Hands-on Session Featuring Government Texts	6	Montréal	6	7
La traduction dans le domaine des assurances	2	Québec	1	5
Les mémoires de traduction : notions de base	6	Montréal	9	11
Les mémoires de traduction : atelier pratique	6	Montréal	9	9
Formathèque OTTIAQ				
La facturation	1 h 15		7	14
La protection des données numériques et la gestion documentaire	1		4	3
Le marketing des services linguistiques	1 h 30		3	3
Le concordancier bilingue TradooIT**	0 h 30			2
Autres inscriptions à la Formathèque d'avril 2011 à mars 2012			87*	104*

* En date du 2 février 2012 **Atelier mis en ligne quelques jours avant la rédaction du présent rapport

De plus, le Comité a organisé une journée de formation continue jumelée au Congrès 2011, où deux conférences ont présentées : *La Charte et les langagiers : au-delà de la traduction* et *Bien communiquer : une relation et des mots*.

Le Comité a également tenu une réunion de réflexion stratégique sur la formation continue et sur les moyens

d'appuyer les efforts de perfectionnement des membres, ce qui l'a amené à recommander au Conseil d'administration que l'Ordre se donne une politique de formation continue facultative.

La responsable du Comité de la formation continue,
Jeanne Duhaime, trad. a.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AGRÉMENT

Le Comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues, qu'il transmet ensuite au Comité exécutif avec recommandation d'acceptation ou de refus.

Le Comité de l'agrément s'est réuni à dix reprises cette année. Présidé par Maria Duarte, trad. a., le Comité se compose également de Pauline Pommet, secrétaire du Comité et coordonnatrice à l'agrément, Christine Daguerre-Massieu, int. a., Julie Gervais, trad. a., Pierre Lacoste, int. a., Samir Moukal, trad. a., Alain René, trad. a., Mathieu Knoderer, trad. a., et Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Cette année, le Comité a analysé 146 dossiers, dont 130 demandes d'agrément et 16 demandes d'ajout de combinaisons de langues, et a communiqué ses recommandations au Comité exécutif. C'est ainsi que l'Ordre a accueilli 108 nouveaux membres et a accordé 13 ajouts de combinaisons de langues. Parmi les nouveaux membres, 10 ont été agréés sur équivalence de formation et 11 sur équivalence de diplôme. Certains de ces diplômes provenaient de l'Europe et de l'Afrique du Nord.

La responsable du Comité de l'agrément,
Maria Duarte, trad. a.

Un plan de communications

Entrepris il y a plus de deux ans, les travaux devant mener à un plan de communications en vue d'aider l'Ordre à prendre sa place comme référence dans le domaine langagier et ses membres à prendre leur place à titre de professionnels et de partenaires stratégiques des donneurs d'ouvrage ont franchi des étapes importantes cette année. En effet, après avoir établi l'état des lieux, analysé la situation de l'Ordre en ce qui concerne les perceptions, la circulation de l'information et les communications, puis tiré des constats en vue de recommander des actions et des orientations, le Comité des communications a accouché du *Rapport du Comité des communications de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) relatif à un plan de communications*. Le rapport d'une centaine de pages a été adopté par le Conseil d'administration à sa réunion du 1^{er} décembre 2011. S'appuyant sur ce document, le Comité a tenu un atelier d'une journée avec un spécialiste des communications et des relations publiques afin de procéder à l'analyse et à la priorisation des objectifs, stratégies et moyens à mettre en œuvre pour les différents publics cibles. Cette dernière étape débouchera sur un plan de communications en bonne et due forme couvrant un horizon de deux à trois ans. Le prochain exercice sera donc teinté de plusieurs actions en communication!

L'OTTIAQ, complice de votre réussite depuis 20 ans!

L'OTTIAQ fête ses 20 ans en 2012! Un comité, présidé par Anne-Marie De Vos, trad. a., a donc été créé afin de s'assurer que l'événement serait souligné à toutes les occasions possibles et d'organiser au moins une activité par région au cours de l'année. Ainsi, aux Jeux de la traduction tenus à l'Université de Sherbrooke du 16 au 18 mars, l'OTTIAQ a commandité la soirée d'ouverture, à laquelle il avait convié 20 membres de la région. Ces derniers ont ainsi eu le plaisir de prendre contact avec leurs futurs confrères et consœurs.

Des outils réinventés

Cette année, *L'antenne express* s'est enrichie de deux chroniques : « Techno-express », rédigée par des membres du Groupe de travail sur les outils de soutien aux membres, et « Nouvelles du Conseil d'administration », qui propose un compte rendu des dossiers discutés aux réunions du C.A. Par ailleurs, des pages sont créées au fur et à mesure des besoins dans l'extranet du site Web afin de suivre l'évolution de certains dossiers. En ce qui concerne *Circuit*, tous les membres ont été invités à répondre à un sondage sur leur satisfaction à l'égard de son contenu, mais aussi de son mode de diffusion. Le Comité de rédaction de *Circuit* analysera bientôt les résultats et fera ses recommandations aux instances de l'Ordre.

Activités

La première activité de l'exercice a été la Cérémonie de remise des permis de port de titre. Cette cérémonie se tenait auparavant tout juste avant l'assemblée générale annuelle et, par le fait même, était souvent comprimée dans le temps. Afin de rehausser le prestige de l'événement et d'accueillir nos nouveaux membres comme il se doit, une soirée leur est désormais entièrement consacrée. La cinquantaine de nouveaux agrées ont été touchés et fiers de recevoir, en présence de leurs invités, leur permis de port de titre des mains du président.

En septembre, l'activité prévue pour la Journée mondiale de la traduction a dû être annulée en raison du faible nombre d'inscriptions.

Sous le thème *Valoriser son titre, ça commence par soi!*, le Congrès 2011 a attiré plus de 400 participants qui ont été accueillis d'une façon originale. En effet, un tapis rouge et des paparazzis ont donné le ton à la valorisation de nos professions! La popularité du congrès ne se dément pas d'année en année.

Finalement, le Cocktail du Nouvel An a renouvelé sa formule : karaoké, jeux électroniques et billard ont diverti la soixantaine de participants! Y ont été dévoilés les noms des gagnantes du Concours du slogan des 20 ans, Patricia Iannantuono, trad. a., et du Concours de nouvelles Micheline-Simard, Christine Pouliot, trad. a.

Les étudiants : une priorité

Depuis plusieurs années, l'Ordre organise diverses activités en vue de recruter des étudiants inscrits, qui deviendront éventuellement des candidats à l'agrément, puis des agrées. Conscient de l'importance de ce public cible, le Conseil d'administration a créé le Comité de recrutement dont il a confié la responsabilité à un des administrateurs, Caroline Morrissette, trad. a. Son mandat est de consolider les activités actuelles et d'élaborer de nouveaux outils de recrutement.

Des prix

Tradition oblige, l'Ordre a encore décerné plusieurs prix cette année, dont le titre de membre d'honneur à Monique C. Cormier, term. a., le Prix du bénévolat Claire-Stein à Maria Duarte, trad. a., la Médaille du bénévolat Claire-Stein à David Warriner, trad. a., le prix Mary-Coppin à OTTIAQ à Sophie Walker et la Bourse OTTIAQ-Concordia à Rebecca Mathieu.

RAPPORT DU SECTEUR COMMUNICATIONS (SUITE)

Je ne saurais conclure le présent rapport sans remercier très chaleureusement les membres du Comité des communications, Lucie Leblanc, trad. a., Rachel Martinez, trad. a., Anne-Marie Mesa, trad. a. et Catherine Guillemette-Bédard, responsable des communications, pour leur soutien indéfectible. Mes remerciements vont aussi aux membres du Comité organisateur du congrès, du Comité des prix, du Comité de recrutement, du Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ, du Comité de rédaction de *Circuit*, de même qu'aux responsables du Concours de nouvelles Micheline-

Simard et aux ambassadeurs. L'Ordre, c'est aussi tous ces bénévoles, dont l'engagement est essentiel. Enfin, tous mes vœux accompagnent Catherine, qui s'occupera de son bébé au cours de la prochaine année, et la plus chaleureuse des bienvenues à Karine, qui prendra la relève des communications à la permanence.

Le vice-président, Communications,
Réal Paquette, trad. a.

TABLEAU DES MEMBRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Permis délivrés selon la catégorie

Traducteurs	122
Terminologues	0
Interprètes	1
TOTAL	123*

* Ce total comprend les 10 permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française ainsi que les 13 ajouts de combinaisons de langues, mais ne comprend pas les 12 réintégrations au Tableau des membres.

L'Ordre n'octroie pas de certificat de spécialiste, d'autorisation spéciale et d'immatriculation. Aucun membre n'est inscrit au Tableau avec une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles ou avec une suspension de ce même droit. De plus, aucune suspension ou révocation de permis n'a été faite à la fin de la période.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

01	Bas-Saint-Laurent	7
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	4
03	Capitale-Nationale	157
04	Mauricie	15
05	Estrie	37
06	Montréal	1 024
07	Outaouais	104
08	Abitibi-Témiscamingue	3
09	Côte-Nord	2
10	Nord-du-Québec	1
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2
12	Chaudière-Appalaches	34
13	Laval	50
14	Lanaudière	24
15	Laurentides	67
16	Montérégie	240
17	Centre-du-Québec	11
99	Hors du Québec	291

RÉGIONS

Montréal	1 442
Capitale-Nationale	232
Outaouais	399

■ TABLEAU DES MEMBRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

(SUITE)

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

Type de société	Nombre
Société par actions	153
Société en nom collectif à responsabilité limitée	1

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Homme	612
Femme	1 461

Montant de la cotisation annuelle exigible au 1^{er} avril 2011*

Agréés	415 \$	1 849
Agréés de 65 ans et plus	150 \$	157
Jeunes de moins de 30 ans	150 \$	42
Congé parental ou de maladie	0 \$	10
Membre d'honneur	0 \$	15

*Aucune cotisation supplémentaire ne doit être payée.

Membres inscrits au Tableau

Traducteurs	1 976
Terminologues	68
Interprètes	29
TOTAL	2 021*
Premières inscriptions	108

*Ce total ne comprend pas les 52 membres qui détiennent plus d'un titre. Il comprend toutefois les 15 membres d'honneur.

Motifs de la révocation des permis

Non-paiement de la cotisation	42
Démission	62
Décès	3
TOTAL	107

Renseignements supplémentaires

Au 31 mars 2012, l'OTTIAQ comptait 302 étudiants inscrits. Au cours de la période, 29 candidats ont participé au programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle (mentorat).

Droits d'inscription pour l'exercice 2011-2012

Candidats à l'agrément (abolition de ce programme au 31 mars 2011)

Étudiants 45,99 \$

■ L'OTTIAQ, C'EST AUSSI...

Membres d'honneur

Nycole Bélanger, trad. a., term. a.
 Jacques Boulay, trad. a. †
 André P. Clas, trad. a.
 Betty Cohen, trad. a.
 Mary E.C. Coppin, trad. a., term. a. †
 Jean-Claude Corbeil
 Monique C. Cormier, term. a.
 William Georges Côté, trad. a.
 Jean-Paul Coty †
 Jean Darbelnet †
 René Deschamps, trad. a.
 André Desrochers, trad. a.
 Robert Dubuc, trad. a., term. a.
 Lucien Forgues, trad. a., term. a.
 Paul-André Fournier †
 Jeanne Grégoire †
 Paul A. Horguelin, trad. a.
 Victor C. Jaar, trad. a.
 Jean-François Joly, trad. a.
 Nada Kerpan, trad. a., term. a.
 Claire Laroche-Kahanov †
 Jean-Marie Laurence †
 Paul Galt Michaud †
 Éliane Orléans-Gerstein, int. a.
 Armand Papineau-Couture †
 Marcel Paré †
 Berthe Penverne †
 Mary Plaice, trad. a.
 David M. Stewart †
 François Vézina †
 Jean-Paul Vinay †

Membres des comités de l'OTTIAQ 2011-2012

Le président ainsi que la directrice générale sont membres d'office de tous les comités. La liste ci-dessous présente les membres de chacun des comités au 31 mars 2012.

Comité de direction de la région de l'Outaouais

Marcel Gagnon, trad. a., *président*
 Stéphanie Beaulieu, trad. a., *deuxième vice-présidente*
 Lucie Dostaler, trad. a., *secrétaire*
 André Montgiraud, trad. a., *premier vice-président et représentant au Conseil d'administration*

Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale

Jérôme Demers, trad. a., *président*
 Mélodie Benoît-Lamarre, trad. a.
 Dominique Dorion, trad. a.
 Carole LeBel, trad. a.
 Timothy McGrath, trad. a.

Comités formés par résolution du Conseil d'administration

Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ

Johanne Boucher, trad. a. **
 Anne-Marie De Vos, trad. a., *responsable*
 Isabelle Landry, trad. a.
 Lisette Lawrence, trad. a.
 Barbara McClintock, trad. a. (jusqu'au 29 janvier 2012)
 Réal Paquette, trad. a.

Projet spécial du 20^e anniversaire

Laurence Boissonneault*
 Édith Groulx-Robert*
 Catherine Guillemette-Bédard**
 Valérie Landry, étudiante inscrite
 François Lauzon, trad. a.
 Paula Manzano*
 Charline Marseille, étudiante inscrite
 Réal Paquette, trad. a., *responsable*

Groupe de réflexion sur les assurances de personnes

Johanne Boucher, trad. a. **
 Yvon d'Auteuil, trad. a. (depuis le 13 octobre 2011)
 Jean-Jacques Lavoie, trad. a.
 Hélène Lemire, trad. a.
 Hervé Miniou, trad. a.
 Elaine Potvin, trad. a.
 Joshua Bennett Wallace, trad. a. (jusqu'au 22 septembre 2011)

Comité consultatif sur les assurances

Yvon d'Auteuil, trad. a.
 Johanne Boucher, trad. a. **
 Josée Desmarais, trad. a.
 Luminita Novac, CGA**

Comités spéciaux du plan d'action

Comité des communications

Réal Paquette, trad. a., *responsable*
Catherine Guillemette-Bédard**
Lucie Leblanc, trad. a.
Rachel Martinez, trad. a.
Anne-Marie Mesa, trad. a.

Groupe de travail sur la valorisation des professions

François Gauthier, trad. a., *responsable*
Dominique Bohbot, trad. a.
Danielle Cuillierier, trad. a.
Hélène Gauthier**
Marie-Geneviève LeBrun, trad. a.
Antoine Raimbert, trad. a.
David Warriner, trad. a.

Groupe de travail sur la pratique professionnelle (auparavant, groupe de travail sur la responsabilité professionnelle)

Jeanne Duhaime, trad. a., *responsable*
Ginette de Montigny, trad. a.
Christian C. Després, trad. a.
Hélène Gauthier**
André Jenkins, trad. a.

Groupe de travail sur les outils de soutien aux membres

Jean-Paul Fontaine, trad. a.
Catherine Guillemette-Bédard**
Gina Lepage, trad. a.
Élaine Loïselle, trad. a.
Daniel Mainville, trad. a.
Joshua Bennett Wallace, trad. a. (jusqu'au 10 juin 2011)

Secteur affaires professionnelles

Comité de l'agrément

Maria Duarte, trad. a., *responsable*
Christine Daguerre-Massieu, int. a.
Julie Gervais, trad. a.
Matthew Knoderer, trad. a.
Pierre Lacoste, int. a.
Samir Moukal, trad. a.
Pauline Pommet**
Alain René, trad. a.
Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, trad. a., *présidente*
Nathalie Cartier, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.

Conseil de discipline

M^e Jacques Lamoureux, *président*
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Victor C. Jaar, trad. a.
Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.

Comité de la formation

Johanne Boucher, trad. a., *présidente***
Georges L. Bastin, trad. a. (CREPUQ)*
Philippe Caignon, trad. a., term. a. (CREPUQ)*
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Jésus Jimenez Orte (MELS)*
Réal Paquette, trad. a.

Comité de la formation continue

Jeanne Duhaime, trad. a., *responsable*
Marie-Andrée Desrosiers, trad. a.
Hélène Gauthier**
Éric Léonard, trad. a.
Joachim Lépine, trad. a.
Marie-Josée Roy, trad. a.

Groupe de travail sur la refonte du programme de mentorat

Line Beaudoin, trad. a.
Chantal Gagnon, trad. a.
Hélène Gauthier**
Isabelle Lafrenière, trad. a.
Roch Michaud, trad. a.
Réal Paquette, trad. a.

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, trad. a., term. a., *présidente*
Jeanne Duhaime, trad. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Don Gilmore, int. a.
Jean-Jacques Lavoie, trad. a., *vice-président*
Anne-Marie Mesa, trad. a.

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, trad. a.
Louise Brooks, trad. a.
John Duff, trad. a., int. a.
Jean-Paul Fontaine, trad. a.
Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a.
Allan Parvu, trad. a.

Comité de révision

Guy Bertrand, trad. a., *président*
Linda Ballantyne, int. a.
Denise Della Mora, trad. a., term. a.
Hélène Gauthier**, *secrétaire*
Ilda Moreyra Basso, trad. a.
Bruno Petrucci, MBA, *administrateur nommé*

Comité des terminologues

Philippe Caignon, trad. a., term. a.
Brigitte Cotnoir, term. a.
Manon Pageau, term. a.

L'OTTIAQ, C'EST AUSSI... (SUITE)

Secteur communications

Comité de recrutement

Caroline Morrissette, trad. a., *responsable*
 Shirley Fortier, trad. a.
 Catherine Guillemette-Bédard**
 Isabelle Pouliot, trad. a.
 Sébastien St-François, trad. a.

Comité de rédaction de *Circuit*

Betty Cohen, trad. a., *responsable*
 Yolande Amzallag, trad. a.,
 Philippe Caignon, trad. a., term. a.
 Pierre Cloutier, trad. a.
 Lucille Cohen*
 Catherine Guillemette-Bédard**
 Stéphan Gervais, trad. a.
 Marie-Pierre Héту, term. a.
 Gloria Kearns*
 Didier Lafond, trad. a.
 Solange Lapierre*
 Nils Lovgren*
 Barbara McClintock, trad. a.
 Éric Poirier, trad. a.
 Eve Renaud, trad. a.
 Sébastien Stavriniadis, trad. a.

Comité des prix

Geneviève Cornibert, trad. a., *responsable*
 François Chartrand, trad. a.
 (depuis le 1^{er} décembre 2011)
 Johanne Chevalier, trad. a.
 Jeanne Duhaine, trad. a.
 Rachel Gilcher, trad. a.
 Catherine Guillemette-Bédard**
 Éric Léonard, trad. a. (depuis le 1^{er} décembre 2011)
 Lucie Martineau, trad. a.
 Pauline Prince, term. a.

Projet Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, trad. a., *chargée de projet*
 Eve Renaud, trad. a., *chargée de projet*

Projet Congrès 2011

Linda Caron, trad. a., *chargée de projet*
 Catherine Guillemette-Bédard**
 Alicia Loria, trad. a.
 Edlyne Pierre-Louis, trad. a.
 Barbara McClintock, trad. a.
 Sébastien St-François, trad. a.
 Joshua Bennett Wallace, trad. a.

Ambassadeurs 2011-2012

François Abraham, trad. a.
 François Bilodeau, trad. a.
 Johanne Boucher, trad. a.**
 André Debbané, trad. a.
 Jérôme Demers, trad. a.
 Louis Fortier, trad. a.
 Hélène Gauthier**
 Dominique Lamarche, trad. a.
 Joachim Lépine, trad. a.
 Caroline Morrissette, trad. a.
 Geneviève Morin, trad. a.
 Pauline Prince, term. a.
 André Senécal, trad. a.
 Sébastien St-François, trad. a.
 Stuart Anthony Stilitz, trad. a.

Conseil d'administration du Programme d'aide aux langagiers

Nathalie Cartier, trad. a., term. a., *présidente*
 Jean-François Joly, trad. a.
 Nada Kerpan, trad. a., term. a.
 Garrett Montgomery, trad. a., *secrétaire et trésorier*
 Valérie Palacio-Quintin, trad. a., *vice-présidente*

* Collaborateurs externes

** Membres du personnel de la permanence

L'OTTIAQ, c'œilmplice
 de votre réussite depuis 20 ans



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

2021, avenue Union, bur. 1108, Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 845-4411
Télécopieur : 514 845-9903
Site Web : www.ottiaq.org